


| | | |
|---|---|---------------------|
|  | <p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</p> | Délibération |
| | | N° 2023_8_9 |

Convocation du 04 août 2023

Le trente août 2023 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Gérard ALAZARD a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS
Mme Claudine AUDOIN a donné procuration à M. Pierre BORREDON
M. Benoît FABRE a donné procuration à M. Bernard PIASER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2023_8_9 : Attribution du marché de travaux rénovation du Pôle loisirs de la piscine municipale et financement par emprunt.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 avril 2023, dans le but de mettre en concurrence des entreprises susceptibles de réaliser les travaux de rénovation du Pôle loisirs de la piscine municipale.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la Commission marchés publics à procédure adaptée (MAPA) qu'il préside, s'est réunie en date du 28 août 2023 avec la maîtrise d'œuvre l'Atelier Sol et Cité afin d'analyser les offres qui ont été reçues par la Commune. Un classement des offres par lot a été établi sur la base des critères de jugement des offres prévus au règlement de consultation.

Monsieur le Maire souligne aux élus présents que le classement par lot est le suivant :

- lot n° 1 : VRD – Aménagement paysager –Jeux – City stade – Plages : Entreprise MARCOULY
:
307 912 ,68 € HT, soit 369 495,22 € TTC
Total : 307 912 ,68 € HT, soit 369 495,22 € TTC
- lot n° 2 : Serrurerie: EURL MAIZIA :
38 366 ,51 € HT, soit 46 039,81 € TTC
Total : 38 366 ,51 € HT, soit 46 039,81 € TTC
- lot n° 3 : Aire de jeux aquatiques : Entreprise SCOPHYDRO :
47 663,90,00 € HT, soit 57 196,68 € TTC
Total : 47 663,90,00 € HT, soit 57 196,68 € TTC

Vu le procès-verbal de la Commission MAPA en date du 28 août 2023, Monsieur

le Maire propose au Conseil municipal de retenir, conformément au classement établi par cette Commission, les offres suivantes par lot :

- lot n° 1 : VRD – Aménagement paysager –Jeux – City stade – Plages : Entreprise MARCOULY
:
307 912 ,68 € HT, soit 369 495,22 € TTC
Total : 307 912 ,68 € HT, soit 369 495,22 € TTC
- lot n° 2 : Serrurerie: EURL MAIZIA :
38 366 ,51 € HT, soit 46 039,81 € TTC
Total : 38 366 ,51 € HT, soit 46 039,81 € TTC
- lot n° 3 : Aire de jeux aquatiques : Entreprise SCOPHYDRO :
47 663,90,00 € HT, soit 57 196,68 € TTC
Total : 47 663,90,00 € HT, soit 57 196,68 € TTC

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la question.

Le Conseil municipal, après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **de retenir**, conformément au classement établi par la Commission MAPA, les offres suivantes, afin de réaliser les travaux de rénovation du Pôle loisirs de la piscine municipale :

- lot n° 1 : VRD – Aménagement paysager –Jeux – City stade – Plages : Entreprise MARCOULY
:
307 912 ,68 € HT, soit 369 495,22 € TTC
Total : 307 912 ,68 € HT, soit 369 495,22 € TTC
- lot n° 2 : Serrurerie: EURL MAIZIA :
38 366 ,51 € HT, soit 46 039,81 € TTC
Total : 38 366 ,51 € HT, soit 46 039,81 € TTC
- lot n° 3 : Aire de jeux aquatiques : Entreprise SCOPHYDRO :
47 663,90,00 € HT, soit 57 196,68 € TTC
Total : 47 663,90,00 € HT, soit 57 196,68 € TTC

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer les marchés correspondants ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement de cet investissement.

| En exercice | Votants | Nombre de suffrages exprimés |
|-------------|-----------------------------------|--|
| 16 | Présents : 13 Procurations : 3 | Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0 |

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

| | |
|---|--|
| <p>REÇU EN PREFECTURE LE : 04/09/2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 05/09/2023</p> | <p>Pour expédition conforme,</p> <p>Le Maire,</p> <p>Monsieur Bernard PIASER</p> |
|---|--|